

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

**Présents** : M. Cyril BAILLET, M. Christophe BARNONCEL, M. Franck CALATAYUD, Mme Cécilia GEORGES, M. Pascal PELLOUX-PRAYER, Mme Héloïse GIBRAT, Mme Sylvie MOREL, Nicolas VIALLATTE

**Excusé** : Christophe DULONG (pouvoir remis à Franck CALATAYUD)

**Absent** : M. Richard GUETTY, M. Lucas THEVENARD

**Convocation et affichage** : le 12 septembre 2022.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

## 1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'UNANIMITE

## 2. Télétransmission des actes administratifs et budgétaires

20220032

Actes administratifs :

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ; Considérant que la société CERIG a été retenue pour être le tiers de télétransmission via S2LOW ADULLACT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la préfecture
- Autorise le Maire à signer le contrat avec la société CERIG pour la fourniture de certificats électroniques d'authentification RGS via CERTINOMIS
- Désigne les 2 responsables de la télétransmission : Cyril BAILLET et Christophe BARNONCEL.

Actes budgétaires :

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- la complétude des actes budgétaires transmis
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Après discussion, l'Assemblée, APPROUVE à l'unanimité :

- donne son accord pour la télétransmission des actes budgétaires
- Autorise le maire à signer l'avenant à la convention avec la préfecture.

## 3. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Villars

20220033

L'école de Villars les Dombes nous informe que 21 enfants (4 maternelles et 17 élémentaires) domiciliés à Birieux sont scolarisés chez eux. Ils nous demandent une participation aux frais de scolarité. Dans les archives, un courrier du 06/11/2000 a été retrouvé concernant une future délibération qui devrait être prise. Or, à ce jour, aucune convention ni délibération n'a été rédigée. La facture pour 2022 s'élève à 14084€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir la participation des frais de scolarité des enfants en élémentaire et en maternelle de l'école de Villars les Dombes. Approuvé à l'UNANIMITE

#### **4. Commission Appel d'offre**

**20220031**

Suite au conseil municipal du 11/07/2022, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants ont été nommés pour la commission appel d'offre.

Pour rappel, Les membres de la commission sont :

Pour les TITULAIRES : BARNONCEL Christophe et VIALLATTE Nicolas

Pour les SUPPLEANTS : Sylvie MOREL et GUETTY Richard

*Arrivée d'Héloïse GIBRAT.*

Le conseil doit procéder à l'élection d'un troisième membre titulaire et suppléant.

A noter également que cette commission se réunira uniquement pour préparer les marchés à procédure adaptée (MAPA) mais que la décision revient au conseil.

Le conseil municipal nomme comme troisième titulaire : Mme Héloïse GIBRAT et comme troisième suppléant : Franck CALATAYUD.

Approuvé à l'UNANIMITE

#### **5. Salle polyvalente**

**20220034**

Il est proposé la révision des tarifs de location de la salle polyvalente.

*Proposition* : Demander un chèque de règlement à l'ordre du trésor public le jour de la réservation (pour se prémunir des impayés) et un chèque de caution de 800€ pour se prémunir des dégâts qui sera restitué après l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs comme suit, à compter de la publication de ladite délibération :

Pour toutes réservations de la salle polyvalente, il sera demandé en complément du contrat de location, de l'attestation de responsabilité civile et du RIB, les éléments suivants :

- Un chèque à l'ordre du Trésor Public le jour de la réservation de la salle d'un montant de 50€/jour pour les habitants de Birieux et de 100€/jour pour les personnes extérieures à la commune
- Un chèque de caution de 800€ à l'ordre du trésor public qui sera restitué après l'état des lieux de sortie.

Approuvé à l'UNANIMITE

#### **6. MJC : participation aux frais de la MJC pour l'année 2022**

**20220035**

Suite à la réception d'une facture pour l'aide aux familles de 3€ par journée pour les enfants domiciliés sur la commune de Birieux et fréquentant le centre de loisirs lors des vacances scolaires. Aucune convention n'a été établie avec la MJC. Aucune délibération n'a été réalisée dans ce sens en 2021 et 2022. Monsieur le Maire demande au conseil de maintenir sa participation à la MJC comme les années antérieures :

Le Conseil décide de maintenir sa participation à la MJC pour les vacances 2022. Son montant sera donc de 3€ par jour et par enfant, pendant les vacances scolaires, avec un maximum de 20 jours par enfant. Cette déduction est effectuée directement par la MJC.

Approuvé à l'UNANIMITE

## **7. Service commun PEI (Point d'Eau Incendie)**

Cyril explique qu'auparavant la Communauté de Commune se chargeait de vérifier les Points et Poteaux d'Eau Incendie. La communauté de Commune nous demande si nous décidons de maintenir ce service. Pascal PELLOUX-PRAYER, référent incendie, nous explique qu'il y a un contrôle « visuel » et également un contrôle de « débit » à réaliser sur chaque Point d'Eau Incendie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir ce service au profit de la communauté de communes de la Dombes.

Approuvé à l'UNANIMITE

## **8. CAUE (Comité d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain)**

**20220036**

Nicolas VIALLATTE explique que cet organisme est mandaté par l'état d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. A ce titre, lorsqu'on adhère au CAUE, nous bénéficions de 3 jours de conseils gratuits. Il s'agit en fait d'un « avant projet ». Les administrés pourront également faire appel à leur service mais uniquement sur le visuel extérieur de leurs habitations. Le montant de l'adhésion est d'environ 15€ par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au CAUE.

Approuvé à l'UNANIMITE

## **9. Arbres fruitiers de la Comcom**

Cyril BAILLET informe le conseil d'un appel à projet « des arbres fruitiers pour les communes » proposé par la CC Dombes. Il s'agit de bénéficier gratuitement d'arbres fruitiers à planter dans notre commune. A ce titre, il est proposé de demander 3 arbres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de 3 arbres et nomme Christophe BARNONCEL comme responsable du suivi de cette opération.

Approuvé à l'UNANIMITE

## **10. Questions diverses**

- Fin de contrat d'Antoine CHAISES : il est décidé de remettre une annonce de recrutement d'un agent technique pour 15h/semaines.
- AUBERGE : Le compromis d'achat a été signé le 09/09/2022 par Cyril BAILLET. La vente est prévue le 09/12/2022. Il informe également le conseil que la CCI de l'Ain a été contacté en vue de trouver un repreneur. Il est mentionné également que nous pourrions mettre une annonce sur le site SOS Village de TF1.
- Nicolas VIALLATE, membre du CCAS informe le conseil des événements suivants : Repas des aînés le 15/10/2022 et Noël des enfants sur la fin d'année (16/12/2022 ?)
- Commission enfance : les subventions sont à demander dans les premiers mois de chaque année pour pouvoir en bénéficier.
- Il est rappelé que chaque commission doit se réunir pour envisager les projets à budgétiser afin de rendre compte à la commission finance pour l'établissement du budget prévisionnel.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 21h24.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

M. Cyril BAILLET

